

**Interpellation de C. DIE LIS, Conseiller communal, relative aux aides à apporter aux commerces touchés par la crise de la "COVID-19".**

C. DIE LIS donne lecture du texte suivant :

C. DIE LIS geeft lezing van de volgende tekst :

Depuis de nombreux mois, les commerçants et plus particulièrement les bars et les restaurants sont durement touchés par les mesures « COVID » décidées par les autorités régionales et fédérales.

J'avais interpellé le collègue quant aux aides qui avaient été prévues pour aider lesdits commerçants.

Force est de constater qu'à l'époque, aucune mesure de soutien réel n'avait été prévu par le Collège.

En effet, alors que de nombreuses communes conscientes de la situation exceptionnelle rencontrée avait modifié leur budget pour aider les commerces présents sur leur territoire via des aides financières, rien ne fut prévu par le Collège anderlechtois.

La justification pour cette absence d'aide était un problème de moyens financiers.

Depuis, le Marché Annuel a été annulé et vraisemblablement le Marché de Noël va suivre.

De nombreux autres activités ont également été annulées.

Ces annulations ont permis à la commune de faire de substantielles économies.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le Collège a-t-il l'intention de soutenir les bars et restaurants de la commune ?
- Quel budget a pu être économisé par les annulations multiples des activités ?
- Ce budget va-t-il être affecté aux aides à apporter aux commerçants ?
- Dans l'affirmative, sous quelle forme ? Dans la négative, comment le Collège compte-t-il justifier cette politique auprès des commerces actuellement au bord du gouffre ?

Madame l'échevin ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen ROEX geeft lezing van de volgende antwoord :

Suite aux nouvelles mesures de fermeture des établissements HORECA, la commune continue de soutenir les commerçants.

Un groupe « Whatsapp » dédié aux commerçants est toujours actif et des informations concernant la prime de 3.000€ de la Région bruxelloise y ont été entre autres diffusées. Le service « Economie » continue à répondre à l'ensemble des questions des commerçants et pourra les aider dans les démarches pour l'obtention de la prime.

Ce même service va également inventorier les restaurants qui mettent en place des services de livraison ou de « take-away » pour pouvoir communiquer vers les citoyens. Certaines activités ont en effet été annulées et de l'argent a ainsi pu être affecté à d'autres dépenses. Par exemple, les subsides alloués aux activités des commerçants ont permis d'aider les associations de commerçants à acheter du matériel de désinfection pour lutter contre le « Covid-19 ». Une réduction de la taxe « nightshop » a également été accordée suite aux restrictions d'ouverture.

Une campagne « Shop in Anderlecht » a été mise en place. Des spots publicitaires ont été diffusés, des affiches aux valves dans le métro ont été affichées, des mini-reportages ont été effectués et publiés dans « Anderlecht Contact » de septembre. Un site web de référencement des commerces est également en cours de réalisation.

Suite à l'annulation du marché de Noël, un projet d'illumination des quartiers sera mis en place.

Madame l'échevin ROEX ajoute les éléments suivants :  
Mevrouw de schepen ROEX voegt de volgende elementen toe :

Entretemps, une carte a été réalisée dans le but de communiquer aux citoyens l'ensemble des commerçants offrant un service « take away ». Le succès de cette action est plus grand que nous l'avions espéré. En 2 jours, la carte a récolté plus de 5 000 clicks. C'est une action positive puisqu'elle amène les personnes vers l'horeca anderlechtois.

Concernant les illuminations, la commune lancera dans les jours qui suivent un concours visant à impliquer les habitants et les commerçants. Les prix seront des bons d'achat à réinvestir dans l'économie locale.

C. DIEELIS :

Je ne peux que regretter cette réponse. C'est un non-sens par rapport à ce que vivent les commerçants actuellement. Je ne vais pas faire du larmoyant, ce n'est pas mon style, et je n'ai pas du tout envie de le faire. Madame l'échevine se rend-t-elle compte de la situation que vivent les indépendants actuellement ? Peut-être pas car elle n'a jamais été indépendante. Les gens sont au bord du gouffre. Elle ne se rend pas compte de l'état de certains commerçants qui sont prêts à mettre fin à leurs jours ? Je ne dis pas qu'il n'y a pas des aides régionales, mais si la commune peut donner une aide financière et peut apporter sa pierre à l'édifice dans une situation qui est inédite, elle doit le faire. Ce n'est pas une question d'opportunité mais d'exigence de pouvoirs publics d'aider ces gens-là. A l'heure actuelle, on leur dit qu'on va mettre en place des mesurette qui ne coûtent quasiment rien. J'ai fait les calculs. Les annulations doivent rapporter entre 200.000 € à 250.000 € au budget communal. Je pense que sur les 200-250.000 €, 100.000 € auraient pu être trouvés si on avait eu un peu de volonté politique pour aider les commerçants qui sont dans un état de désarroi jamais connu. Franchement, votre réponse ne me satisfait pas. Je n'ai pas l'habitude d'être énervé dans mes interpellations mais je trouve que là, nous n'avons pas la mesure de la situation actuellement connue par les commerçants.